



SAS Maskott
21 Avenue des Belges
43000 Le Puy-en-Velay

Tél. : 0471096663
Fax : 0483076013

www.maskott.com

Siren 479 875 718
RCS Le Puy-en-Velay



MASKOTT

Annexe RGPD

Données à caractère Personnel

Conditions générales de sous-traitance



Education



Formation



Culture & Loisirs

La présente annexe a pour objet de définir les conditions de sous-traitance applicables à MASKOTT(TACTILEO) pour les opérations de traitement réalisées par MASKOTT dans de la cadre de l'exécution des prestations souscrites par le CLIENT au titre du présent contrat.

1. Définition

« Données à Caractère Personnel » ou « DCP »

Désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, communiquée à MASKOTT ou qui lui est accessible pour les finalités liées à l'exécution du contrat.

« Données du CLIENT » ou « Données »

Désignent les informations, publications et, de manière générale, toute création ou élément créé par le CLIENT pouvant comprendre des Données à Caractère Personnel.

« Législation pour les Données à Caractère Personnel » ou « Législation DCP »

Désigne la législation relative à la protection des Données à Caractère Personnel européenne en vigueur, notamment le règlement général relatif à la protection des données 2016/679 (RGPD), et nationale applicable, notamment la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi informatique et libertés.

« Responsable du traitement »

Il s'agit, dans le cadre du présent contrat du CLIENT dans la mesure où il détermine les finalités et les moyens du traitement

« Sous-traitant »

Il s'agit, dans le cadre du présent contrat de MASKOTT dans la mesure où il traite des Données à Caractère Personnel pour le compte du Responsable du traitement.

« Sous-traitant ultérieur »

Il s'agit, dans le cadre du présent contrat, de l'entité recrutée par le Sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du Responsable de traitement.

2. Champ d'application

MASKOTT est autorisé, en tant que Sous-traitant agissant selon les instructions du Client, à traiter les Données à caractère personnel du Responsable du traitement dans la mesure nécessaire à la fourniture des Services.

La nature des opérations menées par MASKOTT concernant les Données à caractère personnel peut être le calcul de données, le stockage et/ou tout autre Service tel que décrit dans le Contrat.

Le type de Données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées sont déterminés et contrôlés par le Client, à sa seule discrétion.

Les activités de traitement sont effectuées par MASKOTT pour la durée prévue au Contrat.



3. Obligations du CLIENT

Le CLIENT est seul responsable et garantit la qualité, la licéité et la pertinence des Données qu'il transmet aux fins d'Utilisation de TACTILEO et au bénéfice des Services associés.

Le CLIENT demeure le seul propriétaire des Données transitant par les Services/Fonctionnalités.

Il garantit, en outre, être titulaire des droits lui permettant de traiter et de faire traiter par MASKOTT ses Données. Le CLIENT garantit MASKOTT à première demande contre tout préjudice qui résulterait de la mise en cause de MASKOTT par un tiers pour une violation de cette garantie.

Le CLIENT garantit à MASKOTT que le traitement en cause satisfait aux exigences posées par la Législation DCP reposant sur le responsable de traitement, notamment que les principes de base d'un traitement, y compris les conditions applicables au consentement ou encore les droits des personnes sont respectés, que l'information requise aux personnes concernées par le traitement a bien été fournie au moment de la collecte des DCP.

A ce titre, le CLIENT garantit MASKOTT contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les DCP seraient traitées par MASKOTT pour le compte du CLIENT et, en conséquence, à indemniser MASKOTT de toute condamnation de ce chef. Dans ce cadre également, le CLIENT s'engage à ne pas réclamer à MASKOTT une quelconque réparation dans le cas où il aurait été amené à réparer l'intégralité du dommage causé.

Le CLIENT s'engage à documenter, par écrit, toute instruction concernant le traitement de DCP par MASKOTT. Il donne à ce titre instruction à MASKOTT d'effectuer les traitements décrits ci-après pour le ou les service(s) qu'il a souscrit(s). Le CLIENT s'engage également à mettre à la disposition de MASKOTT toute information nécessaire pour la bonne exécution de la sous-traitance.

Le CLIENT veille, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Législation DCP de la part de MASKOTT, notamment au travers de la réalisation d'Audits conformément à l'Article « Audit ».

4. Description du traitement

MASKOTT est autorisée à traiter pour le compte du CLIENT les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les services suivants dans la mesure où ceux-ci ont été souscrits au titre du présent contrat :

Dans le cadre de l'utilisation de TACTILEO par le CLIENT, MASKOTT propose les services suivants selon le mode de mise à disposition, à savoir, en mode SaaS utilisant une brique cloud :

- L'hébergement de données
- L'hébergement de ressources pédagogiques
- Support, maintenance et mise à jour afférentes



La nature des opérations de traitement réalisées par MASKOTT sur les données à caractère personnel du CLIENT sont :

La collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la limitation, l'effacement ou la destruction et toute autre opération sur les données rendue nécessaire en vue de la réalisation de la prestation contractuelle.

Les finalités du traitement principal sont :

Il s'agit de l'ensemble des traitements de données effectués par le CLIENT dans le cadre de l'utilisation des produits et services proposés par MASKOTT à savoir, selon les fonctionnalités utilisées, principalement :

- **Inscription et authentification des utilisateurs à la plateforme.**
- **Navigation des utilisateurs de la plateforme et bénéficiaire de l'ensemble des ressources et services associés numériques.**
- **Suivi de la progression de cette navigation.**
- **Affichage des résultats et suivi.**
- **Production des statistiques sur l'utilisation du service.**
- **Production de statistiques d'audience et d'utilisation des services en ligne proposés par tactileo**
- **La gestion du compte utilisateur**
- **Support technique à la suite de bugs remontés**
- **Analyse de votre navigation au sein de la Plateforme pour amélioration de nos services**
- **Traçabilité et Sécurité des données**
- **Gestion de la Plateforme TACTILEO**

Les données à caractère personnel traitées dans ce cadre sont :

- Données d'identification (Nom, prénom, adresse email), identifiant, vie professionnelle : fonction (formateur/stagiaire), société
- Données d'utilisation du service : Adresses IP, navigateur utilisé ; système d'exploitation ; dates, horaires et temps de connexion sur la plateforme ; fingerprinting (date de création de compte, date d'utilisation, d'accès au compte, date de modification du compte) ressources créées, ressources personnalisées, titre de ressources, contenu des ressources, utilisation des ressources, dates de création et d'utilisation, données d'authentification collectées au moyen d'un cookie de session ; dates, horaires, temps de suivi et progression relatifs aux différents modules (vidéo, unité, évaluation), Données nécessaires à la délivrance de l'état du suivi

Les catégories de personnes concernées sont :

- Les sociétés individuelles/personnes physiques qui ont la qualité de clients, prospects et fournisseurs du CLIENT, les collaborateurs du CLIENT, ou client du client.

TACTILEO n'est pas destinés à traiter des données soumises à une réglementation gouvernementale ou nécessitant des mesures de sécurité renforcée, notamment données personnelles sensibles ou données de santé.

Le CLIENT est également responsable de tous les frais que MASKOTT pourrait encourir en rapport avec les données fournies par le CLIENT dans le cadre des présentes Conditions, y compris ceux découlant de toute réclamation de tiers.





5. Obligations de MASKOTT

Dans la limite des dispositions de l'Article « Responsabilité » du contrat, MASKOTT fera ses meilleurs efforts pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données du CLIENT au regard des obligations légales qui lui incombent. MASKOTT, en tant que sous-traitant au sens de la Législation DCP, mettra en œuvre, pour celles qui le concernent, les mesures techniques et organisationnelles de sécurité appropriées, de manière que les traitements réalisés pour le compte du CLIENT répondent aux exigences de la Législation DCP.

Il est expressément convenu que MASKOTT :

- Traite les DCP uniquement pour la/les finalité(s) qui font l'objet de la sous-traitance ;
- Ne traitera les DCP que sur instruction documentée du CLIENT, y compris en ce qui concerne les transferts vers les pays tiers ou à une organisation internationale conformément aux dispositions de l'article « Transferts ». Il donne à ce titre instruction à MASKOTT d'effectuer les traitements décrits dans le présent article.
- En outre, si MASKOTT est tenue de procéder à un transfert de DCP vers un pays tiers ou à une organisation internationale en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat-Membre auquel MASKOTT est soumise, elle informe le CLIENT de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si la législation concernée interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Informe immédiatement le CLIENT si MASKOTT considère, selon elle, qu'une instruction donnée par le CLIENT constitue une violation de la Législation DCP. Les Parties précisent que, dans le cadre de l'objet du contrat, MASKOTT ne saurait être tenue de veiller à la mise en conformité effective ou de conseiller le CLIENT au regard de la Législation DCP concernant les traitements mis en œuvre par le CLIENT ;
- Veille à ce que les personnes autorisées à traiter les DCP s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée ;
- Pourra sous-traiter, au titre d'une autorisation générale, tout ou partie des activités de traitement réalisées pour le compte du CLIENT. A ce titre, le CLIENT est informé que MASKOTT a recours aux Sous-traitants ultérieurs listés sur ce [lien](#) ou depuis le site support.tactileo.com. En cas de changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un ou plusieurs sous-traitants intervenant dans les activités de traitement pour le compte du CLIENT, MASKOTT en informera également le CLIENT par une notification de mise à jour de la liste, lui donnant ainsi la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements. Le CLIENT doit émettre ses objections dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de l'information de mise à jour de la liste, en indiquant les motifs raisonnables et documentés tenant au non- respect par ce ou ces sous-traitants(s) de la Législation DCP. En cas d'objection justifiée et pertinente, les Parties conviendront de se rapprocher afin de trouver une solution amiable alternative au recours à ce sous-traitant. En cas d'échec de cette démarche dans un délai d'un (1) mois à compter du démarrage de cette démarche amiable, le CLIENT pourra décider de renoncer au bénéfice de la prestation impliquant le recours audit sous-traitant et, si cela a pour conséquence de rendre impossible la poursuite de l'ensemble des autres prestations confiées à MASKOTT, de résilier le contrat. Le CLIENT devra notifier sa décision par courrier moyennant un préavis raisonnable, qui ne pourra être inférieur à trente (30) jours calendaires, étant entendu que ces deux possibilités ne donneront droit à aucune indemnité au profit du CLIENT, qui ne percevra aucun remboursement pour les prestations et redevances logicielles déjà réglées et devra s'acquitter des sommes dues ;



- MASKOTT est expressément autorisé à engager des fournisseurs tiers (tels que des fournisseurs de réseaux, des gestionnaires de points d'interconnexion de réseaux ou des centres de données colocalisés, des fournisseurs de logiciels, des fournisseurs techniques, des sociétés de sécurité), sans devoir informer le Client ou obtenir son autorisation préalable, dans la mesure où ces fournisseurs tiers ne traitent pas les Données à caractère personnel objet de la présente partie
- Impose les mêmes obligations en matière de protection des DCP que celles prévues aux présentes par contrat à ses sous-traitants ;
- Notifie au CLIENT toute violation de DCP au sens de la Législation DCP, dans les meilleurs délais à compter du moment où elle en a eu connaissance, auprès du contact CLIENT, étant précisé qu'il appartient au CLIENT de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente et aux personnes concernées, le cas échéant. Néanmoins, une assistance pourra être assurée par MASKOTT dans le cadre de ces notifications, sur demande du CLIENT et selon des modalités discutées entre les Parties ;
- Selon le choix du CLIENT, supprime toutes les DCP ou les renvoie au CLIENT au terme des prestations de services relatifs au traitement de DCP, et détruit les copies existantes sauf disposition légale contraire ;
- Met à la disposition du CLIENT toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations dans le cadre des prestations de sous-traitance de Données à Caractère Personnel qu'elle effectue pour le compte du CLIENT et pour permettre la réalisation d'audits.

MASKOTT s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- a) Des mesures de sécurité physique destinées à empêcher les personnes non autorisées d'accéder à l'infrastructure dans laquelle les données du client sont stockées,
- b) Des contrôles d'identité et d'accès au moyen d'un système d'authentification et d'une politique en matière de mots de passe,
- c) Un système qui isole physiquement et/ou de façon logique les clients les uns des autres,
- d) Des processus d'authentification des utilisateurs et des administrateurs, ainsi que des mesures visant à protéger l'accès aux fonctions d'administration,
- e) Un système de gestion de l'accès pour les opérations de soutien et d'entretien qui fonctionne selon les principes du moindre privilège et du besoin de savoir ; et
- f) Des processus et des mesures de suivi des actions effectuées sur son système d'information.

Assistance dans le cadre du traitement de Données à Caractère Personnel

Dans le cadre de son obligation d'assistance vis-à-vis du CLIENT, Responsable de traitement, MASKOTT s'engage, le cas échéant dans des conditions financières à définir entre les Parties, à :

- Aider le CLIENT, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées relatives à leurs droits. A ce titre, en cas de réception directement par MASKOTT d'une telle demande, il est convenu que celle-ci transmet la demande au CLIENT, à qui revient la charge d'y apporter une réponse dans les délais prévus par la Législation DCP ;
- Aider le CLIENT à garantir le respect des obligations de sécurité. Il est entendu entre les Parties que les engagements de MASKOTT ne portent que sur les moyens qu'elle est à même de mettre en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité des DCP ;
- Aider le CLIENT dans le cadre des notifications des violations de DCP au sens de la Législation DCP et lorsque celui-ci décide de mener une analyse d'impact relative à la protection des DCP



maskott

Votre compagnon pour apprendre



ainsi que, le cas échéant, pour la réalisation de la consultation préalable à l'autorité de contrôle, en fournissant toute documentation utile à sa disposition que le CLIENT ne détient pas.

Les Parties s'accordent sur le principe que l'assistance fournie au CLIENT par MASKOTT au titre de la présente clause est effectuée compte tenu de la nature du traitement et du niveau d'information dont MASKOTT bénéficie de la part du CLIENT et dans les limites des obligations qui lui incombent. Les demandes d'assistance supplémentaires non couvertes par le présent contrat donneront lieu à un accord spécifique entre les Parties.

Transferts

En cas d'instruction donnée par le CLIENT impliquant un transfert de DCP vers un pays tiers, le CLIENT garantit MASKOTT que ces éventuels transferts seront réalisés dans le respect des conditions posées par la Législation DCP.

De son côté, MASKOTT s'engage, sauf dans les cas où elle en a l'obligation légale comme indiqué ci-dessus, à n'effectuer un transfert de DCP en dehors de l'Union Européenne, qu'avec l'autorisation préalable du CLIENT, et à condition que ce transfert soit fondé, (i) sur une décision de la Commission européenne constatant que le pays tiers, un territoire ou un ou plusieurs secteurs déterminés dans ce pays tiers, ou l'organisation internationale en question assure un niveau de protection adéquat, ou (ii) sur des Clauses Contractuelles Types de la Commission Européenne, le CLIENT mandatant MASKOTT pour signer avec ses sous-traitants situés hors Union Européenne lesdites Clauses Contractuelles Types au nom et pour le compte du CLIENT, ou (iii) sur les garanties appropriées décrites à l'article 46 du RGPD ou (iv) sur l'une des conditions posées par l'article 49 du RGPD.

Si le traitement hors de l'Union Européenne est effectué par un Sous-traitant ultérieur, MASKOTT s'engage également à signer avec ce dernier un contrat de transfert de données qui inclut lesdites Clauses Contractuelles Types, le CLIENT autorisant un tel transfert et mandatant MASKOTT pour signer avec le Sous-traitant ultérieur situé hors Union Européenne lesdites Clauses Contractuelles Types au nom et pour le compte du CLIENT.

Suppression et restitution des Données à caractère personnel

À la fin du Service (notamment en cas de résiliation ou de non-renouvellement), MASKOTT s'engage à supprimer dans les conditions prévues au Contrat, tout Contenu (notamment les informations, données, fichiers et autres éléments) reproduit, stocké, hébergé ou autrement utilisé par le Client dans le cadre des Services, sauf si une demande émise par une autorité légale ou judiciaire compétente, ou la loi applicable de l'Union européenne ou d'un État membre de l'Union européenne, en exige autrement. Le Client est seul responsable de faire en sorte que les opérations nécessaires (telles que le transfert vers une solution tierce, etc.) à la conservation des Données à caractère personnel soient effectuées, notamment avant la résiliation ou l'expiration des Services, et avant de procéder à toute opération de suppression, de mise à jour ou de réinstallation des Services. À cet égard, le Client est informé que la résiliation et l'expiration d'un Service pour quelque raison que ce soit (incluant, mais de façon non exclusive le non-renouvellement), ainsi que certaines opérations de mise à jour ou de réinstallation des Services, peuvent automatiquement entraîner la suppression irréversible de tout Contenu (y compris les informations, données, fichiers, et autres éléments) reproduit, stocké, hébergé ou autrement utilisé par le Client dans le cadre des Services, ce compris toute sauvegarde potentielle.



Audit

Le CLIENT, au cours de l'exécution du contrat, dans la limite d'une (1) fois par année contractuelle, a la possibilité de procéder, à ses frais et sous sa responsabilité, à un audit ayant pour objet de vérifier la conformité des prestations de sous-traitance de Données à Caractère Personnel effectuées par MASKOTT pour le compte du CLIENT.

Cet audit est notifié par le CLIENT à MASKOTT par lettre recommandée avec accusé de réception détaillant les documents demandés et, le cas échéant, le protocole qui sera déroulé, les méthodes utilisées et les données auditées, trente (30) jours ouvrés avant la date projetée de sa mise en œuvre.

Il est expressément convenu entre les Parties qu'est privilégiée, dans la mesure du possible, la réalisation d'un audit sur pièces et qu'un audit sur place serait programmé si les éléments mis à la disposition par MASKOTT ne s'avéraient pas suffisants pour démontrer le respect de ses obligations au titre de la présente clause.

Dans ce second cas de figure, le CLIENT assume les frais supplémentaires résultants notamment de la nécessité d'un renforcement des effectifs pour permettre la réalisation de l'audit et la continuité de l'activité de MASKOTT.

L'audit est effectué par le CLIENT ou par un tiers désigné par lui, à la triple condition que ce tiers ne soit pas un concurrent direct ou indirect de MASKOTT, qu'il soit soumis au secret professionnel et qu'il ait conclu un accord de confidentialité dont copie sera remise à MASKOTT pour approbation.

Il est par ailleurs entendu que cette démarche d'audit exclut toute communication de documents de nature financière, comptable ou autres tenant aux relations de MASKOTT avec d'autres clients.

L'audit sera mené durant les heures de travail de MASKOTT.

Le CLIENT reste seul responsable des éventuelles conséquences de cet audit sur la fourniture des prestations de services objet du contrat.

Les résultats d'audit feront l'objet d'un débat contradictoire et d'une validation par les Parties.

Le CLIENT ne pourra communiquer tout ou partie de cet audit sans l'autorisation écrite de MASKOTT.

Les frais d'audit demeureront à la charge du CLIENT, ainsi que les éventuels frais engagés et temps passé par MASKOTT.

Sécurité des données

Sous réserve de l'Article « Responsabilité » du Contrat, MASKOTT mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements de DCP sous-traités dans le cadre du Contrat, répondent aux exigences de la Législation DCP en matière de sécurité.

Liste des Sous-traitants ultérieurs

Le CLIENT peut accéder à la liste à jour des sous-traitants ultérieurs via ce [lien](#) ou sur la page support.tactileo.com

Informations complémentaires utiles

Adresse de contact MASKOTT : dpo@maskott.com





maskott

Votre compagnon pour apprendre